

Bundesgericht

Bundesstrafgericht

Bundesverwaltungsgericht

Bundespatentgericht

Tribunal fédéral

Tribunal pénal fédéral

Tribunal administratif fédéral

Tribunal fédéral des brevets

Tribunale federale

Tribunale penale federale

Tribunale amministrativo federale

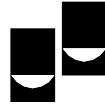
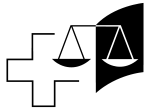
Tribunale federale dei brevetti

Tribunal federal

Tribunal penal federal

Tribunal administratif federal

Tribunal federal da patentas



CH-1000 Lausanne 14

Dossier n° 11.5.2/9.2/2019

Lausanne, le 18 mars 2019

Communiqué de presse du Tribunal fédéral

Communiqué de presse commun du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets relatif aux rapports de gestion 2018

Rapports de gestion des tribunaux de la Confédération

Le Tribunal fédéral, le Tribunal pénal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral des brevets ont présenté lundi à Lausanne leurs rapports de gestion pour l'année 2018 lors d'une conférence de presse commune.

Au **Tribunal fédéral**, presque autant de nouvelles affaires ont été introduites que l'année précédente, lorsque leur plus haut niveau avait été atteint. Le nombre d'affaires tranchées a grimpé à un niveau record. La charge de travail de la Cour des affaires pénales du **Tribunal pénal fédéral** s'est maintenue à un niveau élevé; au sein de la Cour des plaintes, elle a légèrement régressé. Différents travaux ont été réalisés en vue du début d'activité de la nouvelle Cour d'appel au début de l'année 2019. Le nombre de nouvelles affaires introduites au **Tribunal administratif fédéral** se situe à un niveau élevé semblable à celui de 2017. Le taux de liquidation a nettement augmenté, ce qui a permis au Tribunal de continuer à réduire le nombre d'affaires pendantes. Le volume des affaires a légèrement baissé durant l'année écoulée au sein du **Tribunal fédéral des brevets**. Les recettes provenant des émoluments judiciaires ont atteint un niveau record, ce qui a amélioré le taux de couverture malgré des dépenses plus élevées.

Vous trouverez davantage de détails sur les rapports de gestion dans les communiqués de presse de chacun des tribunaux.

Communiqué de presse du Tribunal fédéral relatif à son rapport de gestion 2018

Durant l'année écoulée, 7795 nouvelles affaires ont été introduites devant le Tribunal fédéral (année précédente: 8033). Durant la même période, le Tribunal fédéral a tranché 8040 (année précédente 7782), ce qui constitue un nouveau record. 14,5% des recours ont été admis. Une délibération publique a eu lieu dans 48 procédures (année précédente: 70). 2761 cas (année précédente: 3006) ont été reportés à l'année suivante. La durée moyenne de procédure était de 145 jours (année précédente: 144).

Etant donné le nombre encore élevé d'affaires introduites, on ne peut toujours pas dire que la décharge recherchée en 2007 avec l'introduction de la loi sur le Tribunal fédéral (LTF) a été atteinte. Durant l'exercice écoulé, le Conseil fédéral a publié le Message relatif à la modification de la loi sur le Tribunal fédéral. Il a, contrairement à l'avis du Tribunal fédéral, décidé de maintenir le recours constitutionnel subsidiaire. Au vu des chiffres de son rapport annuel, la révision de la LTF demeure une nécessité pour le Tribunal fédéral pour garantir l'Etat de droit. Si le recours constitutionnel subsidiaire ne devait toutefois pas être retiré du projet, le Tribunal fédéral rejetterait alors le projet dans son entier.

L'exercice écoulé a conduit à un accord concernant les structures de direction du projet national Justitia 4.0. Le projet a pour but l'introduction du dossier judiciaire électronique ainsi que l'obligation de communiquer par voie électronique pour les utilisateurs professionnels au sein de la justice en Suisse. Les partenaires du projet sont le Tribunal fédéral, les tribunaux cantonaux, la Fédération Suisse des Avocats, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police, les ministères publics cantonaux, le Ministère public de la Confédération ainsi que l'Office fédéral de la justice. Désormais, 14 cantons (état mi-février 2019; fin 2018:12 cantons), qui représentent plus de 80% de la population, ont signé le contrat de collaboration avec le Tribunal fédéral.

En 2018, les juges du Tribunal fédéral ont adopté en séance plénière la version écrite des usages auxquels ils se conformaient déjà et qui portent sur l'exercice de leur fonction, sur la garantie de leur indépendance ainsi que sur leur comportement en public. Par cet acte, le Tribunal fédéral a également tenu compte d'une exigence formulée en 2016 par le GRECO (Groupe d'États contre la corruption).

Le Tribunal fédéral a pour la première fois mené une enquête de satisfaction auprès des avocats à propos des prestations du Tribunal fédéral. L'enquête a révélé un degré général de satisfaction de 82%; l'objectif a ainsi été légèrement dépassé.

Le 9 février 2018, deux plaques de calcaire de 80 kg chacune se sont détachées d'un mur du bâtiment du Tribunal fédéral à Lausanne et se sont brisées au sol. Afin d'assurer la sécurité et permettre les examens nécessaires, il a fallu monter un échafaudage à l'intérieur du bâtiment dans tout l'espace public. L'utilisation du bâtiment en est entravée de manière substantielle. Les examens techniques de l'Office fédéral des constructions et de la logistique en vue de réparer les dégâts n'ont pas pu être achevés pour la fin de l'année 2018. Sur la base des connaissances actuelles, les échafaudages vont rester en

place au moins jusqu'à fin 2019.

Durant l'année passée sous revue, la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH) a rendu 265 décisions concernant la Suisse. Durant la même période, sept arrêts concernant notre pays ont été rendus; dans quatre cas, la CourEDH a constaté une violation de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) par la Suisse.

Contact :

Tribunal fédéral, Peter Josi, Adjoint du Secrétaire général et chargé des médias

Tél. 021 318 91 53, Courriel : presse@bger.ch

Communiqué de presse du Tribunal pénal fédéral relatif à son rapport de gestion 2018

La charge de travail de la Cour des affaires pénales est restée élevée tant par rapport à l'année précédente que par rapport à la moyenne des années précédentes; le nombre d'affaires liquidées est resté à peu près équivalent à celui de l'année précédente.

S'agissant de la Cour des plaintes, les entrées ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente. L'évaluation des statistiques relatives à la charge de travail et aux affaires liquidées est plus complexe qu'à la Cour des affaires pénales, raison pour laquelle il est renvoyé au paragraphe détaillé ci-dessous.

Courant 2018, plusieurs tâches administratives et logistiques ont été planifiées et exécutées en vue de l'entrée en fonction de la nouvelle Cour d'appel au 1^{er} janvier 2019. Les groupes de travail compétents ont développé de nouveaux modèles IURIS et mis au point l'infrastructure informatique, logistique et des chancelleries. Trois greffières ont été affectées à la Cour d'appel afin que celle-ci dispose de suffisamment de ressources pour effectuer ses tâches dès le début de son activité.

Contact :

Tribunal pénal fédéral, Mascia Gregori Al-Barafi, Secrétaire générale et responsable médias

Tél. 058 480 68 68, Courriel : presse@bstger.ch

Communiqué de presse du Tribunal administratif fédéral relatif à son rapport de gestion 2018

Le volume des affaires du Tribunal administratif fédéral en 2018 est resté à un niveau élevé équivalent à celui de l'année précédente. Au total, on dénombre 7468 dossiers entrants (année précédente : 7372) et 5727 affaires reprises de l'année précédente. Le nombre de dossiers liquidés par le tribunal durant l'année, soit 7603 (année précédente : 7388), atteste une nette hausse du taux de liquidation avec, comme conséquence, une réduction du nombre des affaires pendantes. Le TAF a repris 5592 dossiers de l'année précédente. Cette situation a aussi permis la liquidation de procédures plus anciennes, notamment celles datant de plus de deux ans dont le nombre est passé à 395 (année précédente : 447). La durée moyenne de procédure accuse une légère augmentation, avec 284 jours contre 268 l'année précédente, étant entendu que les deux tiers du total des affaires étaient réglés dans le délai d'une année.

Après l'entrée en vigueur en septembre 2017 de la nouvelle loi fédérale sur le renseignement (LRens), les processus se sont mis en place. Les procédures d'autorisation sont liquidées dans le délai d'une semaine.

Sur le plan du personnel, l'année 2018 a posé les jalons pour plusieurs années. Au mois de mars, le Parlement a élu dans le cadre du renouvellement intégral du tribunal l'ensemble des juges pour la période de fonction 2019 à 2024. La retraite et le départ de plusieurs juges ont impliqué l'élection de dix nouveaux magistrats. Sur proposition de la Cour plénière, l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a élu en juin Marianne Ryter à la présidence et Vito Valenti à la vice-présidence pour la période de fonction 2019/2020. En octobre, la Cour plénière a élu les membres de la Commission administrative pour les années 2019/2020.

En automne, le Tribunal administratif fédéral a conclu une étude préliminaire concernant la numérisation de la jurisprudence (projet DigiTAF). L'objectif est de poser les bases d'une série de mesures qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années. Au niveau des projets aboutis, on citera le nouveau site intranet en ligne et le « plan de carrière pour les greffiers » applicable depuis la fin de l'année.

Contact :

Tribunal administratif fédéral, Rocco R. Maglio, Attaché de presse

Tél. 058 465 29 86 / 079 619 04 83, Courriel : medien@bvger.admin.ch

Communiqué de presse du Tribunal fédéral des brevets relatif à son rapport de gestion 2018

Le Tribunal fédéral des brevets juge en première instance les litiges en matière de brevets sur le territoire suisse. C'est le seul tribunal civil de première instance de la Confédération.

Le nombre total des affaires nouvellement introduites a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, pour se situer à 29 (année précédente : 34). La diminution concerne les procédures ordinaires, alors que le nombre des affaires sommaires est resté stable.

Vingt-trois procédures ordinaires ont pu être liquidées, dont onze par transaction et cinq par jugement. Parmi les six procédures sommaires liquidées. Le nombre des affaires pendantes à la fin de l'année sous revue (39) était identique à l'exercice précédent.

Les recettes provenant des émoluments judiciaires ont atteint un niveau record, avec 965 741 francs (année précédente : 672 804 francs). Grâce à ce résultat et en dépit d'une augmentation des dépenses (1 776 342 francs ; année précédente : 1 519 014 francs), le taux de couverture propre s'est amélioré, passant de 44,3 % à 54,4 %. L'augmentation des dépenses s'explique par la hausse de 140 000 francs des rémunérations versées aux juges suppléants, amenés plus souvent à conduire des procédures en raison de nombreux cas de récusation du président, et par des frais à hauteur de 65 000 francs engendrés par les coûts de l'assistance judiciaire gratuite octroyée dans une procédure.

Contact :

Tribunal fédéral des brevets, Mark Schweizer, Président

Tél. 058 465 21 10, Courriel : mark.schweizer@bpatger.ch